

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de Québriac

5 rue de la Liberté 35190 QUEBRIAC
Tél. : 02 99 68 03 52 Fax. : 02 99 68 10 14
E.mail : mairie@quebriac.fr

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 JUIN 2015

L'an **DEUX MIL QUINZE**, le **CINQ JUIN** à **20H00**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Armand CHÂTEAUGIRON, maire.

Date de la convocation : 26 mai 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Présents : Mmes MM. CHÂTEAUGIRON Armand, GAMBLIN Marie-Madeleine, DENOUAL Louis, LEBRETON Angélique, BOISSIER Patrick, BILLON Alain, GIFFARD Réjane, CLOLUS Christine, JUHEL Chantal, BORDE Jacques, LAMARRE Eugène.

Absents excusés : Mme MM. OLLIVIER Alain, MARION Jérôme, BAUGUIL Aude.

Absente : Mme HUARD Patricia.

Secrétaire de séance : Mme CLOLUS Christine.

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 7 avril 2015 **est validé par les membres du Conseil Municipal.**

Les points 05.06.15-34 et 05.06.15-35 DIA_RUE DE LA RABINE sont retirés de l'ordre du jour.

AFFAIRES SCOLAIRES - PRÉSENTATION DU P.E.D.T (PROJET EDUCATIF TERRITORIAL)

Mme Angélique LEBRETON, adjointe aux affaires scolaires, présente au Conseil municipal le Projet Educatif Territorial (PEDT) qui a été validé par le COPIL (Comité de pilotage des rythmes scolaires) le 21 mai 2015.

La rédaction de ce document, qui a été transmis au Directeur des services départementaux de l'Education nationale et à l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription de Combourg, est obligatoire pour la reconduction du fond d'amorçage qui accompagne financièrement les communes dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

C'est ce principe directeur qui a guidé la réflexion de ce projet éducatif, lequel ambitionne de replacer l'enfant au cœur de la démarche.

Trois axes ont été définis :

- 1) Organisation, pilotage et partenariat : contribuer au bien-être et à la réussite de tous les enfants en garantissant la cohérence, la continuité et la complémentarité éducatives.
- 2) Mise en œuvre et contenu des activités : consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.
- 3) Développement social local : Favoriser le savoir vivre ensemble pour faire de la commune un territoire solidaire et respectueux.

05.06.15-29 FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N° 1_2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget communal voté le 6 Mars 2015,

Afin de mettre en conformité les montants des dotations et de la fiscalité directe locale 2015 et la comptabilité de la commune, il est nécessaire d'ajuster le budget primitif 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve la décision modificative n° 1 du budget communal principal 2015, à savoir,**

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Compte	Libellé	Prévu 2015	Proposition DM1	Total Budget 2015
23	Virement à la section d'investissement	222 789 €	9 272,42 €	232 061,42 €
TOTAL DM1 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			9 272,42 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté	143 828 €	0,42 €	143 828,42 €
73111	Taxes foncières et d'habitation	415 978 €	-3 522 €	412 456 €
7411	DGF - Dotation forfaitaire	176 472 €	-2 148 €	174 324 €
74121	DGF - Dotation de solidarité rurale	44 418 €	11 789 €	56 207 €
74127	DGF - Dotation nationale de péréquation	40 923 €	3 008 €	43 931 €
748314	Dotation unique spécifique TP	139 €	-47 €	92 €
74834	Etat-Compensation au titre des taxes foncières	9 614 €	-688 €	8 926 €
74835	Etat-Compensation au titre de la taxe d'habitation	10 930 €	880 €	11 810 €
TOTAL DM1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT			9 272,42 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Compte	Libellé	Prévu 2015	Proposition DM1	Total Budget 2015
001	Déficit d'investissement reporté	74 050 €	-0,19 €	74 049,81 €
2182-0000	Immo. Corporelles - Matériel de transport (<i>remorque</i>)	0 €	2 400 €	2 400 €
2184-0000	Immo. Corporelles - Mobilier (<i>Tables salle polyvalente</i>)	5 039 €	1 000 €	6 039 €
2188-0000	Autres Immo. Corporelles (<i>Cellule Mixte + tondeuse</i>)	5 871 €	3 000 €	8 871 €
2115-0000	Immo. Corporelles - Terrains bâtis (<i>achat CHAPON</i>)	0 €	2 873,42 €	2 873 €
TOTAL DM1 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			9 273,23 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	179 715 €	0,81 €	179 715,81 €
21	Virement de la section de fonctionnement	222 789 €	9 272,42 €	232 061,42 €
TOTAL DM1 RECETTES D'INVESTISSEMENT			9 273,23 €	

La présente délibération sera notifiée à M. le Trésorier (Trésorerie de Tinténac).

05.06.15-30**VIE LOCALE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2015 AU PROFIT DE L'ES QUEBRIAC**

L'association « Etoile Sportive Québriacoise » sollicite le Conseil Municipal pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 3000 € pour l'organisation d'une journée de fête pour les 40 ans du club qui aura lieu le 13 Juin 2015.

Vu l'avis favorable de la commission Vie locale et Associative,

Vu le budget prévisionnel présenté par l'association,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 3000 € au profit de l'association « Etoile Sportive Québriacoise » à l'occasion de l'organisation des 40 ans du Club.**
- **Dit que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » du budget communal 2015.**

05.06.15-31**PATRIMOINE – SDE35_ECLAIRAGE PUBLIC SECTEUR DE LA NOUASSE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude technique et financière réalisée par le Syndicat Départemental d'Electrification (SDE35) concernant le projet d'extension du réseau d'éclairage public à la Nouasse, soit la mise en place de 2 points lumineux de chaque côté des salles.

Les travaux sont estimés comme suit :

	HT	TTC	SUBVENTION TVA (SDE35)	A LA CHARGE DE LA COMMUNE
EXTENSION LA NOUASSE	15 400 €	18 480 €	12 628 €	5 852 €

Après avoir pris connaissance des études détaillées et du tableau de financement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix POUR et 6 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le projet d'extension de l'éclairage public à la Nouasse. Il ressort de l'étude financière aux conditions actuelles un montant à la charge de la commune de 5 852 euros.
- **ACCEPTTE** les engagements sollicités par le SDE 35 et ainsi de lui confier la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux.
- **CONFIRME** que les crédits nécessaires au financement du projet sont inscrits au budget primitif 2015.
- **S'ENGAGE** à verser les participations communales au SDE 35 suivant l'état d'avancement des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier (convention de mandat, tableaux financiers ...).

05.06.15-32 ADMINISTRATION – MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA RÉGION DE TINTÉNIAC BÉCHEREL

Monsieur le Maire expose que lors de la séance du 26 mars 2015, le Comité du Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Tinténiac Bécherel a approuvé, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat.

Les grandes lignes des changements apportés sont les suivantes :

- **LA COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAT**

Afin de pallier aux difficultés de quorum de ses assemblées, le syndicat a décidé de modifier la composition de son comité aujourd'hui constitué de deux délégués titulaires par commune. **Il est proposé de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.**

- **LA DÉNOMINATION DU SYNDICAT**

Vu la mise en œuvre des dispositions de l'article L 5217-2 I du CGCT organisant le transfert obligatoire de la compétence eau potable à Rennes Métropole au 1^{er} janvier 2015 et L 5217-7-II portant retrait des communes métropolitaines de leurs syndicats actuels d'appartenance, les quatre communes Bécherel, La Chapelle Chaussée, Langan et Miniac sous Bécherel se sont retirées du Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Tinténiac Bécherel.

En conséquence, le syndicat a décidé de prendre la dénomination suivante : « Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Tinténiac ».

Conformément aux dispositions des articles L.5211-8 et L.5211-5-1 du CGCT, le Conseil Municipal doit se prononcer dans un délai de 3 mois sur les modifications statutaires proposée et entérinées à l'unanimité par le Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Adopte les modifications proposées aux statuts du Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Tinténiac Bécherel telles que présentées,**
- **Désigne :**
 - **Madame Christine CLOLUS, délégué titulaire**
 - **Monsieur Louis DENOUAL, délégué suppléant**

A siéger au sein du Comité Syndical.

05.06.15-33 FORÊT COMMUNALE – AUTORISATION A IEL EXPLOITATION 9 POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE DÉFRICHEMENT

En date du 16 avril 2014, le conseil municipal de Québriac a donné l'autorisation pour effectuer la demande de défrichement dans le cadre du projet éolien. Les services de l'Etat souhaitent que la demande de défrichement soit faite au nom de IEL Exploitation 9 (et non pas au nom de la commune de Québriac), étant donné que c'est IEL qui supportera les coûts des mesures compensatoires et que le dossier est désormais instruit dans le cadre de l'Autorisation Unique.

La présente délibération a pour donc objet de donner mandat à IEL Exploitation 9 pour déposer la demande de défrichement auprès de la Préfecture.

Vu la demande de la DRAAF,

Vu la faible emprise des éoliennes sur la forêt communale,

Vu le Schéma Régional Eolien approuvé le 28 septembre 2012 par le Préfet de région, qui indique que la commune de Québriac est située en zone favorable à l'éolien,

Vu l'objectif du Grenelle II d'installer 19000 MW éoliens en terre pour 2020,

Vu la puissance éolien installée au 1^{er} janvier 2015 qui est d'environ 9000 MW,

Considérant l'intérêt de répondre au mieux aux services de l'Etat pour permettre l'instruction du dossier éolien,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne l'autorisation et mandat à IEL Exploitation 9 pour déposer la demande de défrichement auprès de la Préfecture, dans le cadre du dossier éolien.

05.06.15-34

**URBANISME – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER
PROPRIÉTÉ MADRE_1 RUE DU COURTIL JAMET**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu le 23 mai 2015 de Maître Philippe LAMBELIN, notaire, 8 Avenue Félicité de Lamennais 35190 TINTENIAC, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) un bien sis 1 Rue du Courtil Jamet à QUÉBRIAC, cadastré AH n° 44 comprenant une maison d'habitation sur un terrain d'une surface totale de 70 m², appartenant à M. et Mme MADRE Yves.

Ce bien inclus dans la limite du Droit de Prémption Urbain (DPU) créé par délibération du conseil municipal en date du 13 juillet 2007 est soumis au droit de préemption au bénéfice de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur le bien précité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Pour information, communication du tableau des subventions_2015 attribuées par le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé			
BENEFICIAIRES	RAPPEL 2014	2015	% ±
FNATH (section HEDE/TINTENIAC)	51 €	56 €	9,80
Association Loisirs et Plein Air (repas des aînés canton de H)	54 €	59 €	9,26
A.D.M.R (secteur de TINTENIAC)	306 €	312 €	1,96
Centre Régional de Lutte contre le Cancer (Eugène Marquis)	82 €	200 €	143,90
Association Les Papillons Blancs	51 €	56 €	9,80
Association La Croix d'Or	51 €	56 €	9,80
Secours Catholique	204 €	209 €	2,45
Secours Populaire	102 €	107 €	4,90
Restos du cœur	204 €	209 €	2,45
ATD QUART MONDE	51 €	56 €	9,80
Association Valentin Haüy	51 €	56 €	9,80
Association LA SENEGAZELLE	0 €	50 €	
	1 207 €	1 426 €	18,14

- L'inauguration du Village des aînés aura lieu le Vendredi 18 septembre 2015 à 17H00.

Numéros d'ordre des délibérations prises : 05.06.15-29 à 05.06.15-34

Armand CHÂTEAUGIRON, maire	Marie-Madeleine GAMBLIN, 1^{ère} adjointe au maire
Louis DENOUAL, 2^{ème} adjoint au maire	Angélique LEBRETON, 3^{ème} adjointe au maire
Patrick BOISSIER, 4^{ème} adjoint au maire	Alain BILLON, conseiller municipal délégué
Alain OLLIVIER, conseiller municipal délégué, ABSENT EXCUSÉ	Christine CLOLUS, conseillère municipale SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Réjane GIFFARD, conseillère municipale	Aude BAUGUIL, conseillère municipale ABSENTE EXCUSÉE
Jérôme MARION, conseiller municipal ABSENT EXCUSÉ	Chantal JUHEL, conseillère municipale
Jacques BORDE, conseiller municipal	Patricia HUARD, conseillère municipale
Eugène LAMARRE, conseiller municipal	